

Compte-rendu du Comité Syndical Séance du 26 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six du mois de mars à 18 h 40, se sont réunis à la mairie-annexe de la Madeleine les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de la Madeleine sous la présidence de M. Nicolas CRIAUD, Président du Syndicat Intercommunal de la Madeleine, dûment convoqués le vingt et un mars 2019.

<u>Etaient présents</u>: Nicolas CRIAUD; Luc PORTET; Laurence LEPINE; Hélène CHALLIER; Chantal BRIERE; Sophie MONTOIR; Daniel MORICEAU; Stéphane DUPIN; Claude BODET; Anouk PAOLOZZI-DABO

Etaient excusés: Marie-Line MOREAU donne pouvoir à Anouk PAOLOZZI-DABO

Secrétaire de séance : Laurence LEPINE

1 – Reprise anticipée et affectation des résultats 2018 du Budget Principal

Cette délibération ne fait l'objet d'aucun débat.

VOTE: UNANIMITE

2 – Reprise anticipée et affectation des résultats 2018 du Budget Annexe vente d'électricité

Cette délibération ne suscite aucun commentaire.

VOTE: UNANIMITE

3 – Vote du Budget Primitif 2019 du Budget Principal

Monsieur le Président présente le diaporama du Budget Primitif 2019, celui-ci est conforme au DOB présenté le 26 février dernier :

Diapositive 2 : Rappel des données du DOB – Orientations budgétaires 2019
Chantal BRIERE s'interroge sur la diminution des participations communales en 2019 et notamment sur le faible écart entre Guérande et Saint-Lyphard, Guérande (-49 000 €) et Saint-Lyphard (-46 500 €). Thomas LEMONNIER, secrétaire du Syndicat, souligne que cet écart est dû à l'évolution des ratios d'un exercice à l'autre. Les élus souhaiteraient avoir le détail du calcul. Thomas LEMONNIER enverra ces précisions par courriel.

VOTE: UNANIMITE



4 – Vote du Budget Primitif 2019 du Budget Annexe vente d'électricité

Monsieur le Président présente le diaporama du Budget Primitif 2019 en conformité avec le DOB présenté le 26 février dernier.

Cette délibération n'appelle aucune remarque.

VOTE: UNANIMITE

5 – Subventions de fonctionnement 2019 aux associations

Monsieur le Président présente les demandes de subvention des associations, culturelles, scolaires et sportives pour l'exercice 2019. Il insiste tout particulièrement sur la demande de l'association des Métais d'une subvention de fonctionnement de 9 000 €. En effet, celle-ci est la combinaison de la subvention de fonctionnement de 5 000 € versée l'an dernier ainsi que de la subvention exceptionnelle obtenue en 2018 de 4 000 € pour la prise en charge du loyer d'un entrepôt de stockage.

Monsieur le Président indique tout d'abord aux élus que Thomas LEMONNIER a demandé des précisions à l'association sur le reversement des bénéfices aux associations madeleinaises ainsi que les projets envisagés en 2019 nécessitant une augmentation de la subvention.

Pour ce premier point, il apparaît que l'association indique dans son budget prévisionnel le reversement des bénéfices aux associations madeleinaises mais ne fait pas état de ce reversement dans son compte de résultat, il a donc été demandé le détail de ce reversement soit environ 20 000 € en 2018 mais également que ce reversement soit dorénavant indiqué dans le compte de résultat de l'association.

Ensuite, l'association a indiqué qu'aucun projet particulier n'était prévu pour l'année 2019, cependant l'association prévoit des dépenses en hausse pour l'année 2020 liées au 40 ans de la fête des Métais.

Enfin Monsieur le Président indique que l'association bénéficie d'une trésorerie de 26 000 €, soit 17 000 € supplémentaire en un an.

Au vue de ces éléments, le Comité Syndical décide également d'abaisser la subvention à 6 000 € (pour rappel 9 000 € demandé), ce montant correspond, comme l'indique Daniel MORICEAU, à la somme versée sous le mandat de Monsieur PRIOU. Une demande de subvention exceptionnelle pourra être formulée par l'association en 2020 s'il y a nécessité. Il suggèrera à l'association d'abaisser le reversement des bénéfices de l'association aux associations madeleinaises afin d'intégrer le loyer de l'entrepôt, en effet ce local est utilisé par diverses associations autres que les Métais.

VOTE: UNANIMITE

6 - Activité voile au bénéfice des élèves de l'école Jean de la Fontaine

Monsieur le Président précise que cette augmentation du nombre de séance de voile est dû à une augmentation du nombre de CM2, 43 pour l'année scolaire 2018/2019 contre 30 pour l'année scolaire 2017/2018.



VOTE: UNANIMITE

7 – Convention de facturation de dépense résiduelle du transport des élèves pour la natation scolaire

Monsieur le Président indique que le coût annuel est estimé à environ 4 000 €.

VOTE: UNANIMITE

8 – Convention de groupement de commandes permanent entre la Ville de Guérande, le CCAS de Guérande et le SIVOM de la Madeleine

Hélène CHALLIER indique qu'il faudrait supprimer les illuminations de noël de la liste des domaines présentés dans la convention de groupement car ces dépenses sont incluses dans le PPP éclairage public. Thomas LEMONNIER indique qu'une estimation du montage et démontage des illuminations de noël sur le secteur de la Madeleine sera demandée à Bouygues afin que Guérande puisse refacturer ce coût au Syndicat en fin d'année.

Hélène CHALLIER estime que de plus en plus de collectivités renoncent à mettre en place des conventions de groupement de commande publique car cela entraîne une grande rigidité et des coûts qui ne sont pas toujours intéressants. Elle souhaiterait qu'une étude soit menée sur certains postes de dépenses présents dans la convention.

VOTE: UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h20.

Laurence LEPINE Secrétaire de séance

